Image not found or type unknown

# Divorce caution solidaire et rachat de parts

Par **Descarriere Francois**, le **08/04/2017** à **23:05**

Bonjour,

Je suis sur le point de divorcer et nous disposons avec ma femme d'un logement financé comme suit :

- Prêt immo. en mon nom d'un montant de 115k euros
- Apport de ma femme de 115k euros (héritage)
- Apport du beau père sous forme de donation à sa fille de 115k euros.

Ma femme est engagée en tant que caution solidaire à hauteur de 138k euros.
Son père souhaite racheter mes parts, cependant sachant que la banque n'accepte pas de désengager sa fille de la caution, il acceptera de me racheter les parts si et seulement si je rembourse intégralement le prêt avec cet argent (sachant que sa fille est caution solidaire, ce que je comprends...).
Au moment de la signature de la caution, ma future ex femme ne travaillait pas et n'avait donc pas de revenus. Elle disposait cependant des 115 000 euros de son héritage qui ont servi a financer en partie l'appartement.

Je ne souhaite pas rembourser mon prêt, je souhaite conserver cet argent et continuer à rembourser mes échéances.

Est-ce possible de faire un recours pour caution abusive au vu de sa situation au moment de la signature afin de la désengager ? Peuvent-ils m'obliger à rembourser le prêt avec l'argent éventuellement reçu avec le rachat des parts ?

Merci,

Cordialement,

François

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés